



Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du port de pêche de Lorient-Kéroman (Siren : 200005304)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Lorient
Arrondissement	Lorient
Département	Morbihan
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	12/10/2006
Date d'effet	12/10/2006

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	58, avenue de la perrière
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56100 LORIENT
Téléphone	02 97 37 84 19
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Aucune contribution budgétaire
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	205 749
Densité moyenne	280,81

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
56	Lorient Agglomération (200042174)	CA

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
REGION DE BRETAGNE (233500016)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire <i>-réalisation et financement, sur la base de programmes d'investissements définis conjointement avec l'autorité concédante du port de pêche et son concessionnaire, des études nécessaires destinées à assurer de la pertinence et de la cohérence des choix proposés (type d'investissement, calendrier de réalisation, recherche des financements, rentabilité, impact sur l'activité portuaire) ; -établissement de la programmation pluriannuelle de ces investissements, en mettre en œuvre les plans de financement et en porter la maîtrise d'ouvrage dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)